



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Réponse de la Ministre de la Digitalisation et du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à la question parlementaire n° 1055 du 23 juillet 2024 de Monsieur le Député Franz Fayot.

Monsieur le député, je ne peux pas confirmer vos informations selon lesquelles le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) disposerait de données circonstanciées et complètes sur le nombre de personnes inscrites à une adresse de référence par l'intermédiaire d'associations ASFT.

Je renvoie dans ce contexte à la réponse du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, du ministre des Affaires intérieures et de la ministre de la Digitalisation à la question parlementaire n°606 de Monsieur le Député Franz Fayot et de Monsieur le Député Georges Engel concernant l'adresse de référence.

Luxembourg, le 5/9/2024.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin